

REGLEMENT INTERIEUR

Article 1 : L'achat d'une prestation, de quelque nature qu'elle soit, ainsi que la simple présence sur le site, entraîne l'acceptation pleine et entière du règlement.

Article 2 : Pour des questions de sécurité, l'âge minimum requis pour la pratique du karting dans cet établissement est de :

- 7 ans révolus pour les kartings « enfants » de 100 cm³ (taille minimale 130 cm)
- 14 ans révolus pour les kartings « adultes » de 270 cm³ (taille minimale 150 cm)

Pour des raisons de sécurité, les karts « enfants » et les karts « adultes » ne sont pas autorisés à rouler en même temps

Article 3 : Il est interdit de conduire sous l'influence de l'alcool ou d'autres excitants (drogue, médicaments)

Article 4 : La pratique du karting est déconseillée aux personnes cardiaques, aux femmes enceintes, aux personnes souffrant du dos ou affectées de troubles physiques ainsi qu'aux personnes portant un plâtre ou une atèle.

Article 5 : Il est interdit de :

- Porter une écharpe ou un foulard
- Laisser les cheveux longs dépasser du casque
- Porter des vêtements flottants (jupes, capuches..)
- Porter des chaussures ouvertes (sandalettes), des chaussures à talons hauts ou des chaussures à lacets longs flottants

Article 6 : Chaque pilote doit :

- Porter un casque attaché (les casques de prêts gratuits sont à déposer après chaque session et nécessite une charlotte jetable ou une cagoule réutilisable vendue à l'accueil). Ce casque homologué sera adapté à la tête du pilote, attaché, visière fermée.
- Porter des vêtements longs couvrant les bras et les jambes
- Porter des chaussures fermées, lacets noués courts
- Porter une minerve homologuée CE
- Porter un protège-côtes
- Porter une combinaison de pluie avec fermeture étanche en cas de pluie

Article 7 : Chaque pilote doit avoir un comportement « Fair Play » et sportif, il doit respecter scrupuleusement et sans discussion les consignes données par le surveillant de piste. Le non-respect de ces consignes pourra entraîner une exclusion sans donner lieu à un remboursement.

Article 8 : La circulation sur la piste doit impérativement se faire dans le sens indiqué par le surveillant de piste. Il est interdit de rouler en sens inverse.

Article 9 : Les consignes sont indiquées à l'aide de drapeau :

- **Drapeau bleu** : Vous ralentissez les autres pilotes, **serrez à droite pour laisser passer le kart qui est derrière vous.**
- **Drapeau jaune** : il y a un danger sur la piste, **vous devez ralentir**
- **Drapeau rouge** : Soit il y a un problème grave sur la piste, sur votre kart ou dans votre comportement, **vous devez vous arrêter** soit c'est la fin de la course et vous devez rentrer au stand.

Article 10 : L'entrée et la sortie des stands doivent s'effectuer au ralenti (pas de l'homme)

Article 11 : Il est formellement interdit de tamponner les autres kartings. En cas d'intention manifeste ou de défaut de contrôle prononcé, le surveillant de piste peut vous demander de quitter la piste, sans donner lieu à un remboursement et ceci afin de préserver la sécurité de tous et le matériel.

Article 12 : Le départ se fait uniquement au signal du surveillant de piste, avec une distance de sécurité entre chaque kart. Un briefing est fait pour les nouveaux pilotes ainsi que pour ceux le désirant.

Article 13 : En cas de problème sur votre temps de roulage (tête à queue ou panne), il faut obligatoirement rester assis dans votre kart, lever le bras pour avertir le surveillant de piste et attendre son intervention.

Il est interdit donc :

- de sortir de votre kart
- d'enlever votre casque
- de mettre vos mains sur vos pneus,
- de toucher aux parties chaudes du kart

En cas de panne fortuite, il sera procédé au remplacement du kart le plus rapidement possible.

S'il s'agit d'une panne consécutive à un choc ou à un comportement inapproprié, il ne sera procédé à aucun remboursement. Votre location prendra fin.

Article 14 : L'arrivée est signalée par un drapeau rouge agité en milieu de piste par le surveillant indiquant avec sa main l'entrée des stands. Vous devez immédiatement ralentir pour vous permettre de rentrer prudemment aux stands et ainsi garantir la sécurité de toutes les personnes s'y trouvant.

Vous devez rester assis jusqu'à l'arrêt du moteur et sortir du véhicule casque sur la tête.

Article 15 : Les tables et les chaises sont réservés aux consommateurs de la cafétéria.

L'introduction de boissons dans l'enceinte du complexe est strictement interdite.

Article 16 : Certaines zones vous sont réservées. **Merci de ne pas accéder aux zones interdites.**

Article 17 : Nous déclinons toute responsabilité en cas de salissure ou dégradation sur les vêtements des pilotes pendant la pratique du karting.

Article 18 : Pour des raisons évidentes de sécurité, la non-observation, même partielle, du présent règlement entraîne l'exclusion immédiate et sans dédommagement du pilote ou client fautif. En cas de non respect du présent règlement, la société SARL MKRacing décline toute responsabilité.

Article 19 : Les conditions d'assurance sont disponibles auprès du cabinet : AXA Assurances, Yvonnick Lalère, 77 rue de Saumur, 85500 Les Herbiers